

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Réunion du 10 juillet 2020 à 18h en Mairie**

Convocation en date du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire.

**Présents :** Mmes CHATELIN Fatima, DUBREUIL Marie-Claude, LETEVE Claudie, MARAIS Michelle, MICHEL Josiane, PEROUX Angèle  
Ms AUTIN Francis, JULIENNE Didier, LESICKI André, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain, VIALTAIX François

**Pouvoirs :** M HORMIERE pour MARAIS Eric  
Mme COLAZZO Ginette pour AUTIN Francis

Le conseil a choisi pour secrétaire MARAIS Michelle.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire informe le conseil que l'ordre du jour est modifié afin de faciliter le déroulement des élections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

**2020-07-32 Signature de la convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien dans le cadre des Chemins de randonnées du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées.**

Monsieur le maire explique que le Comité Départemental de la randonnée pédestre de l'Allier a en charge le développement de la randonnée pédestre tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement.

Il intervient auprès du conseil départemental en tant qu'expert en aménagement, balisage des itinéraires de randonnées pédestres Monsieur le Maire indique que notre commune entretient et que le Comité balise les sentiers.

Monsieur le maire a rencontré Madame Blanchet, présidente de la commission sentiers et itinéraires qui lui a proposé une convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien concernant : le chemin rural de la Viale à la rivière, le chemin rural nommé la Rouette du Néja, la voie communale n°4, et le chemin d'Issac au petit Cougour.

Monsieur le maire précise que Montluçon Communauté, dans le cadre de sa compétence « Tourisme », est en charge de répertorier l'ensemble des chemins inscrits au PDIPR dans le but de pouvoir proposer une nouvelle édition de fiches randonnées. Il précise qu'il sera attentif à l'avancement de ce projet.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal par :*

*Voix pour : 15*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

- *Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de passage et de balisage avec la Commission sentiers et itinéraires ci-annexée.*

Monsieur le Maire indique que le point n° 2 relatif au Dragon 63 est retiré de l'ordre du jour compte tenu du dénouement satisfaisant de ce dossier.

### **2020-07-33 Autorisation donnée au Maire pour participer à une vente aux enchères**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été informé de la tenue d'une vente aux enchères par Maître DAGOT, commissaire-priseur à Montluçon.

Cette vente aura lieu le samedi 11 juillet à partir de 11h 00 et concernera, entre autre, le matériel d'entretien du parc Chabassier.

Il pense que certains matériels pourraient intéresser la municipalité.

Après avoir voté à l'unanimité l'urgence de la délibération il est demandé au conseil :

- D'approuver la participation de la commune à la mise en vente aux enchères publiques du matériel d'entretien pour les lots 47 comprenant la broyeuse à feuilles et 49 la remorque .
- D'autoriser Monsieur le Maire à soutenir les enchères sans dépasser une enveloppe globale de 1000 €.

En application des dispositions de l'article L 2121618 du Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT) la présente délibération est prise à huis clos.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- Approuve la participation de la commune à la mise en vente aux enchères publiques des lots n° 47 et 49
- Autorise Monsieur le Maire à soutenir aux enchères pour chaque lot, sans que la somme globale ne dépasse 1 000 €.

### **Informations diverses**

- Le conseil municipal est informé que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) a financé le renforcement du réseau « basse tension » sur le poste de La Garde. Les travaux qui ont débuté sont réalisés par l'entreprise Cégélec Réseaux.
- La commune a reçu une proposition de la prévention routière pour participer à l'opération « Label Village prudent ». François Vialtaix est chargé d'étudier le dossier sachant qu'une participation de 70 € est demandée pour concourir.
- La visite du parc du legs Chabassier aura lieu le Mardi 14 juillet après-midi. La plaque est arrivée et sera installée mardi matin à 10 h 00. Elle sera inaugurée ce même mardi à 14 h 00.

La séance est levée à 19 h 00.